

Vos cotisations

Frais de Santé



CCN métropolitaine des entreprises de la maintenance, distribution et location de matériels agricoles, de travaux publics, de bâtiment, de manutention, de motoculture de plaisance et activités connexes : SDLM - IDCC 1404

En vigueur à compter du 01/01/2024

1) Couverture obligatoire du salarié seul

■ BASE OBLIGATOIRE* – Ensemble du personnel

COTISATIONS MENSUELLES En euros	Régime général		Régime Alsace-Moselle	
	Salarié		Salarié	
Base conventionnelle	36,47 €		25,53 €	
Base + Option 1	39,31 €		27,52 €	
Base + Option 2	42,20 €		29,54 €	

* Au choix de l'entreprise

■ GARANTIES FACULTATIVES au choix du salarié

Extension facultative ayants droit (à l'initiative du salarié)

COTISATIONS MENSUELLES En euros	Régime général		Régime Alsace-Moselle	
	Conjoint	Enfant ⁽¹⁾	Conjoint	Enfant ⁽¹⁾
Extension ayants droit sur base conventionnelle	56,62 €	32,24 €	39,63 €	22,57 €
Extension ayants droit sur Base + Option 1	60,72 €	32,75 €	42,50 €	22,92 €
Extension ayants droit sur Base + Option 2	64,90 €	33,24 €	45,43 €	23,28 €

⁽¹⁾ Cotisation par enfant, gratuite à partir du 3^e enfant

Surcomplémentaire facultative (à l'initiative du salarié)

COTISATIONS MENSUELLES En euros	Régime général		Régime Alsace-Moselle	
	Cotisation supplémentaire salarié			
En complément de la base conventionnelle				
Option 1 facultative	+ 3,04 €		+ 2,13 €	
Option 2 facultative	+ 6,13 €		+ 4,30 €	
En complément de la Base + Option 1 obligatoire				
Pour atteindre le niveau [Base + Option 2] facultatif	+ 3,29 €		+ 2,31 €	

2) Couverture obligatoire du salarié et de ses ayants droit Tarif salarié/conjoint/enfant

■ BASE OBLIGATOIRE* – Ensemble du personnel

COTISATIONS MENSUELLES En euros	Régime général			Régime Alsace-Moselle		
	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽¹⁾	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽¹⁾
Base conventionnelle	36,47 €	47,86 €	29,85 €	25,53 €	33,51 €	20,90 €
Base + Option 1	39,31 €	51,41 €	30,29 €	27,52 €	35,99 €	21,21 €
Base + Option 2	42,20 €	55,03 €	30,72 €	29,54 €	38,52 €	21,51 €

* Au choix de l'entreprise

⁽¹⁾ Cotisation par enfant, gratuite à partir du 3^e enfant

■ GARANTIES FACULTATIVES au choix du salarié

En complément de la base conventionnelle obligatoire

COTISATIONS MENSUELLES En euros	Régime général			Régime Alsace-Moselle		
	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽¹⁾	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽¹⁾
Cotisations supplémentaires salarié et ayants droit						
Option 1 facultative	+ 3,04 €	+ 4,10 €	+ 0,51 €	+ 2,13 €	+ 2,87 €	+ 0,35 €
Option 2 facultative	+ 6,13 €	+ 8,28 €	+ 1,00 €	+ 4,30 €	+ 5,80 €	+ 0,71 €

En complément de la Base + Option 1 obligatoire

COTISATIONS MENSUELLES En euros	Régime général			Régime Alsace-Moselle		
	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽¹⁾	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽¹⁾
Cotisations supplémentaires salarié et ayants droit						
Pour atteindre le niveau [Base + Option 2] facultatif	+ 3,29 €	+ 4,73 €	+ 0,56 €	+ 2,31 €	+ 3,32 €	+ 0,40 €

⁽¹⁾ Cotisation par enfant, gratuite à partir du 3^e enfant

3) Couverture obligatoire du salarié et de ses ayants droit Tarif unique Famille

■ BASE OBLIGATOIRE* – Ensemble du personnel

COTISATIONS MENSUELLES En euros	Régime général	Régime Alsace-Moselle
	Famille	
Base conventionnelle	94,28 €	66,00 €
Base + Option 1	99,62 €	69,74 €
Base + Option 2	105,02 €	73,51 €

* Au choix de l'entreprise

■ GARANTIES FACULTATIVES au choix du salarié

En complément de la base conventionnelle obligatoire

COTISATIONS MENSUELLES En euros	Régime général	Régime Alsace-Moselle
	Famille	
Cotisations supplémentaires Famille		
Option 1 facultative	+ 5,50 €	+ 3,85 €
Option 2 facultative	+ 11,06 €	+ 7,74 €

En complément de la Base + Option 1 obligatoire

COTISATIONS MENSUELLES En euros	Régime général	Régime Alsace-Moselle
	Famille	
Cotisations supplémentaires Famille		
Pour atteindre le niveau [Base + Option 2] facultatif	+ 5,72 €	+ 4,00 €

4) Couverture obligatoire du salarié et de ses ayants droit Tarif Famille à charge au sens du contrat

(À la suite de l'avenant n° 7, ce mode de cotisation est supprimé à compter du 1^{er} janvier 2024)

■ BASE OBLIGATOIRE* – Ensemble du personnel

COTISATIONS MENSUELLES En euros	Régime général	Régime Alsace-Moselle
	Famille à charge au sens du contrat obligatoire	
Base conventionnelle	82,32 €	57,63 €
Base + Option 1	86,71 €	60,70 €
Base + Option 2	91,18 €	63,83 €

* Au choix de l'entreprise

■ GARANTIES FACULTATIVES au choix du salarié

Conjoint non à charge au sens du contrat

COTISATIONS MENSUELLES En euros	Régime général	Régime Alsace-Moselle
	Conjoint non à charge au sens du contrat	
Base conventionnelle	56,62 €	39,63 €
Base + Option 1	60,72 €	42,50 €
Base + Option 2	64,90 €	45,43 €

■ GARANTIES FACULTATIVES au choix du salarié

En complément de la base conventionnelle obligatoire

COTISATIONS MENSUELLES En euros	Régime général	Régime Alsace-Moselle
	Famille à charge au sens du contrat	
Cotisations supplémentaires		
Option 1 facultative	+ 4,52 €	+ 3,17 €
Option 2 facultative	+ 9,12 €	+ 6,38 €

En complément de la Base + Option 1 obligatoire

COTISATIONS MENSUELLES En euros	Régime général	Régime Alsace-Moselle
	Famille à charge au sens du contrat	
Cotisations supplémentaires		
Pour atteindre le niveau [base + Option 2] facultatif	+ 4,73 €	+ 3,31 €

5) Couverture obligatoire du salarié et de ses ayants droit Tarif Isolé/Famille

(À la suite de l'avenant n° 7, nouveau mode de cotisation à compter du 1^{er} janvier 2024)

■ BASE OBLIGATOIRE* – Ensemble du personnel

COTISATIONS MENSUELLES En euros	Régime général		Régime Alsace-Moselle	
	Isolé	Famille	Isolé	Famille
Base conventionnelle	36,47 €	102,12 €	25,53 €	71,49 €
Base + Option 1	39,31 €	107,90 €	27,52 €	75,54 €
Base + Option 2	42,20 €	113,75 €	29,54 €	79,62 €

* Au choix de l'entreprise

■ GARANTIES FACULTATIVES au choix du salarié

En complément de la base conventionnelle obligatoire

COTISATIONS MENSUELLES En euros	Régime général		Régime Alsace-Moselle	
	Isolé	Famille	Isolé	Famille
Cotisations supplémentaires Isolé/Famille				
Option 1 facultative	+ 3,04 €	+ 5,96 €	+ 2,13 €	+ 4,17 €
Option 2 facultative	+ 6,13 €	+ 11,98 €	+ 4,30 €	+ 8,38 €

En complément de la Base + Option 1 obligatoire

COTISATIONS MENSUELLES En euros	Régime général		Régime Alsace-Moselle	
	Isolé	Famille	Isolé	Famille
Cotisations supplémentaires Isolé/Famille				
Pour atteindre le niveau [Base + Option 2] facultatif	+ 3,29 €	+ 6,20 €	+ 2,31 €	+ 4,33 €